

## La contribution des **partis politiques** au développement de la démocratie

*M. Jacob JEAN-BAPTISTE*  
*Directeur administratif*  
*Cour de cassation de Haïti*

Un parti politique est un groupement organisé pour participer à la vie politique d'un pays en vue de conquérir totalement ou partiellement le pouvoir et d'y faire prévaloir les idées et les intérêts de ses membres (F. Goguel). La conquête du pouvoir distingue le parti politique du groupe de pression. Le groupe de pression n'a pas pour but d'accéder au pouvoir, mais simplement d'exercer une influence sur ce dernier afin qu'il prenne des décisions conformes à ses objectifs, alors que le rôle essentiel des partis politiques est d'encadrer des électeurs et de fournir un personnel politique apte à exercer des responsabilités politiques.

Quant au régime démocratique, qui se définit par l'élection des gouvernants par les gouvernés, pendant longtemps, il ne fut que partiel. Les gouvernants étaient élus par une fraction des gouvernés, généralement les plus riches. Le corps électoral s'élargit progressivement sous la pression des esprits inspirés par des principes purement démocratiques. En 1848, la France a supprimé toute condition de fortune au profit du droit de vote, mais non pas la condition de sexe. C'est seulement au XX<sup>e</sup> siècle que l'établissement du vote des femmes dans la plupart des pays a rendu le suffrage véritablement universel. Encore, dans presque toutes les nations coloniales, des conditions de race continuent-elles à restreindre l'électorat (M. Duverger). La République d'Haïti a supprimé la condition de sexe jugée, peut-être, ridicule par les rationalistes de l'École féministe en 1843 (Constitution de 1843, article 164).

La démocratie, telle que nous la concevons, a connu la lutte des factions, l'opposition des tendances et la rivalité des clans. Elle a trouvé son plein épanouissement en 1918. Après la victoire des alliés, le système de la démocratie représentative a supporté deux transformations : l'adoption du suffrage universel et l'apparition des partis politiques organisés.

L'apparition des partis politiques organisés peut être considérée comme un phénomène révolutionnaire au niveau de la pensée. Ces derniers ont puissamment contribué au développement de la démocratie en lui donnant une base organisationnelle résidant dans l'encadrement des électeurs et dans la mise à niveau d'un personnel politique apte à exercer des responsabilités politiques. Ce qui est à surveiller dans le régime représentatif, c'est la substitution des comités directeurs aux gouvernants élus. Chaque fois que ces comités se substituent aux gouvernants précités, l'intégrité du régime est menacée. Les critères inspirant la sélection des hommes politiques ont une très haute importance dans le fondement d'un régime politique, car la valeur d'un régime dépend de la valeur des hommes qui le représentent.

Quelle est l'influence du nombre et de l'organisation des partis politiques sur la structure des organes gouvernementaux ?

Le nombre et l'organisation des partis politiques ont une grande influence sur le choix des gouvernements et sur la structure des organes gouvernementaux. Cette influence s'explique si l'on se rend compte que les partis n'assurent pas seulement un rôle d'encadrement des électeurs et des candidats, mais aussi des membres du Parlement et du cabinet ministériel (M. Duverger).

Dans le domaine gouvernemental, tant en régime démocratique qu'en régime autocratique, les partis politiques forment, depuis de longues années, l'infrastructure (selon les marxistes : ensemble des moyens et des rapports de production qui sont à la base des formations sociales) alors que toute l'organisation des pouvoirs publics relève de la superstructure. Pour l'avenir des pays qui traînent derrière eux le mal du sous-développement, nous proposons l'application de la célèbre distinction marxiste de la superstructure et de l'infrastructure, tout en proposant aussi la transposition de l'équation formée par les idéologues qui auraient mis, sous ce prisme, l'infrastructure en lieu et place de la superstructure.

## **Conclusion**

Le vrai danger pour la démocratie n'est peut-être pas dans l'emploi des procédés, mais dans la confusion qui tend à s'établir sur sa notion véritable (M. Duverger). Dans une démocratie politico-sociale, la structure gouvernementale et le nombre de partis ne peuvent pas constituer un obstacle à l'avancement ou au développement d'un pays. Qu'il s'agisse du monopartisme ou du multipartisme, le régime en soi n'est rien, c'est le calibre des hommes qui le représentent qui est tout pour l'avenir de la cité.